

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 janvier 2023

---

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 299

présenté par

M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,  
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,  
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et  
M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Le cas échéant, un protocole d'organisation est établi tel que défini à l'article R. 4301-4 du code de la santé publique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à mieux inscrire l'accès direct aux IPA dans un exercice coordonné par un médecin généraliste.